Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260410-2026_03_27-DE

Délibération du conseil municipal du 9 avril 2026

Délibération n° 2026-03-27
Classification : Finances locales - Fiscalité
Objet : Commission communale des impôts directs – Désignation des contribuables

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lofficial Damien, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absente excusée : Lepioufle Mathilde

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Lepioufle Mathilde donne son pouvoir à Mme Goud Véronique

Exposé

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.
Dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 9 membres : le maire ou l'adjoint délégué président, et 8 commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il appartient au Maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises).

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260410-2026_03_27-DE

9		M	BOURDAIS René	25/11/1954	Route de Kerminihy	TF
10		Mme	GEGAT Noyale	15/06/1966	St Germain	TF
11		M	LE DEORE Laurent	21/11/1962	Crucuno	TF
12		M	ANDREONE Bertrand	17/02/1942	16 les 7 saints	THRS / TF
13		Mme	LE MASSON Jocelyne	09/10/1954	6 route de Keraveon. Lann Huen	TF
14		M	LE BARON Christian	29/11/1961	Kerihuel-Pont Quenno	TF
15		M	DELAVAT Claude	15/11/1957	28 Parc Penhoet	TF
16		M	HARNOIS Yves	20/12/1960	9 Kerhilio	TF
17		Mme	LE FLOCH Marie-Pierre	07/12/1954	4 rue Kerberdery	TF
18		M	LE PAIH Roland	18/09/1954	1 rue du Garech	TF
19		Mme	LE BOURNE Josiane	08/01/1960	6 rue des prunelliers	TF
20		M	ODAERT Jean Pierre	29/10/1954	5 impasse du moulin	TF
21		Mme	NOYER Martine	27/07/1950	13 rue du dolmen	TF
22		M	DHUY Jean Pierre	15/10/1954	2 rue des courlis	TF
23		M	DUSSAPT Daniel	26/11/1948	3 lotissement le pré des bleuets – rue des Pruneliers	TF
24		M	GOUZERH Gilbert	26/10/1959	22 rue de l'océan	TF
25		Mme	LORGERAY Jocelyne	23/01/1956	40 rue Croix Cordier	TF
26		Mme	GUILLEMAIN Marie-Thérèse	25/05/1950	Lotissement le clos d'Antan – rue des Pruneliers	TF
27		Mme	LE CAROUR Danièle	19/10/1950	16 rue de la petite falaise	TF

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260410-2026_03_27-DE

Les derniers contrôles seront ensuite réalisés par la Direction départementale des finances publiques. Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Délibération

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650,

Vu l'exposé du Maire rappelant que le conseil municipal doit dresser une liste de 32 contribuables, parmi lesquels seront désignés par le Directeur départemental des finances Publiques, les commissaires et suppléants qui siégeront pendant la durée du mandat du conseil municipal, au sein de la CCID, ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (1 voix contre Madame Hélène Bihan, 5 abstentions, Monsieur Emmanuel Solay, Madame Laure Chaballier, Monsieur Jean-Baptiste Inizan, Madame Agathe Dagoreau, Monsieur Anthony Moréac) décide :

- d'arrêter la liste des contribuables, remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du CGI, proposés pour être désignées en qualité de commissaires titulaires ou de commissaires suppléants au sein de la CCID comme suit :

		Civilité	Nom Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition direct locale
1		Mme	BOUVIER Marie-Agnès	20/11/1962	5 Lann HUEN	TF
2		M	LE BOZEC Pierre	03/01/1948	22 route de Ploemel	TF
3		M	LUCAS Jean-Claude	05/06/1958	kervazic	TF
4		Mme	LE JOSSEC Marie-Françoise	19/03/1950	9 rue des mouettes	TF
5		M	PICHONET Alain	05/03/1958	Le Léry	THRS
6		M	MALLET Serge	18/05/1963	Keryvonne	CFE
7		M	KERHINO Stéphane	08/06/1964	Chemin des Fougères. ETEL	TF (rue de Kervazic Erdeven)
8		M	BULION Jean Luc	30/12/1959	23 rue Croix Cordier	CFE / TF

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260410-2026_03_27-DE

28		Mme	MARQUAT Corinne	30/08/1963	Loperhet	CFE
29		M	LE MER Patrice	29/06/1959	42 Loperhet	TF
30		Mme	LE ROL Michel	03/08/1950	Rue du Manémeur	CFE / TF
31		Mme	LE CLANCHE Jessy	23/02/1973	5 chemin de Kernogan	TF
32		M	BARRE Benoit	03/10/1988	24 résidence Passoue. REGUINY	TF (2 impasse Balafenn)

- de transmettre cette liste au Directeur départemental des Finances Publiques (DDFIP 56),
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 10 avril 2026

Le Secrétaire de séance
Christian le Baron

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN 56 (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*